



Groupe Front National

Session plénière des 29 et 30 juin 2017

17-02-02 Décision modificative n°1 pour 2017.

Intervention de Michel Chassier (Groupe Front National)

Monsieur le Président, mes chers collègues,

La DM1 est vous l'avez dit exceptionnelle par son volume en raison des compétences transférées, qui avaient fait l'objet d'une estimation prévisionnelle lors du BP, aujourd'hui revue à la hausse, malheureusement sans les compensations équivalentes.

Cela concerne d'abord le transfert de compétences sur le transport routier interurbain de voyageurs, dont le transport scolaire.

Vous nous dites que le budget relatif a été affiné suite aux travaux des Commissions Locales d'Evaluation des Recettes et Charges Transférées.

Le terme est faible, car nous passons d'une autorisation d'engagement de 420 millions d'euros à 4 autorisations dont le total atteint 842 millions d'euros !

Il faudra au moins une année entière de fonctionnement avant d'évaluer véritablement la charge que cela va représenter, car l'obligation d'offrir le même niveau de service aux mêmes conditions tarifaires va au-delà d'un simple transfert et l'impact de cette décision, s'il a bien été évalué, demande à être confirmé.

Autre modification importante en matière de transports, le transfert des TET, nous l'avons évoquée hier, avec 460 millions d'euros d'autorisation de programme, et une première tranche de 34 500 000 euros en crédits de paiement, dépense entièrement compensée en 2017, espérons que cet engagement sur les matériels roulants tiendra dans le temps.

En investissement nous inscrivons 3 700 000 euros supplémentaires en crédits de paiements pour le CRST de Tours Métropole après validation du bilan à mi-parcours, ce qui confirme le fait que les grandes agglomérations disposent bien évidemment de moyens et de compétences qui leur permettent d'avancer plus vite que dans les petites villes de la ruralité, où parfois faute de financements complémentaires les projets prennent du retard et finissent même par être abandonnés, nous le voyons avec la révision des autorisations de programme pour 11 CRST, qui enregistrent globalement une diminution de 843 000 euros.

Nous constatons également un ajustement à la baisse des autorisations de programme sur la transition énergétique, globalement près de 2 000 000 d'euros sur un peu plus 8 millions, même constat sur la gestion de l'eau, la date limite d'engagement étant dépassée, cela représente 31% des AP inscrites avant BP, ce qui veut dire que les objectifs n'ont pas été atteints.

Les autres mouvements portent sur la formation professionnelle et sur le développement économique, concernant aussi bien l'agriculture, les TPE, la recherche, mais aussi 3 millions d'euros sur Cap'Asso, nous redisons que ce dispositif devrait être évalué et révisé.

La DM1 pointe également l'insuffisance des compensations aussi bien pour le dispositif NACRE que pour le pilotage du programme LEADER. Nous rappellerons à ce sujet que globalement en ce qui concerne la compétence économique, l'évaluation des charges et des recettes transférées n'est pas encore finalisée.

Côté recettes vous l'avez dit, un produit de la CVAE supérieur aux anticipations, mais en contrepartie, et nous l'évoquions déjà au Compte administratif, le produit de la taxe sur les cartes grises est nettement inférieur aux prévisions.

Enfin, un certain nombre d'écritures ont attiré notre attention dans ce document.

Il s'agit de dépenses engagées en 2016, mais non mandatées et non reportées, pour un montant de plus de 3 millions d'euros sauf omission de notre part, sans compter les 3,2 millions d'euros en régularisation de titres FSE non recouverts et qui se rapportent à la programmation 2000-2006.

Il est étonnant que cela n'apparaisse qu'aujourd'hui.

Cela représente par conséquent plus de 6 millions d'euros d'écritures de régularisation qui mériteraient une explication.

Commenté [CM1]: